

## BILAN DE LA RECONVERSION ARBORICOLE 2010-2015

### OFFICE D'ARBORICULTURE ET CULTURES MARAICHÈRES

#### Reconversion et modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais

La mesure s'étalant de 2010 à 2014 et dotée de 10 millions de francs a bien été suivie par les producteurs et s'est déroulée grosso modo selon les prévisions initiales.

Le Conseil d'Etat a décidé le 17 septembre 2014 l'ouverture d'un crédit-cadre de 3.9 millions de francs pour les années 2015 à 2018. Les objectifs principaux sont résumés dans le tableau ci-après.

*Objectifs stratégiques de l'IFELV en termes de reconversion des cultures (selon demande d'aide du 30.9.2013, modifié).*

Variétés à arracher (ha)		Variétés à planter (ha)	
Golden	95	Golden nouveaux types (Golden Parsi, Golden Orange, ...)	95
Gala	20	Gala nouveaux clones colorés (Galaxy, Annaglo, ...)	20
Louise Bonne	25	ACW 3851/ Autres nouvelles variétés de poires	25
Maigold	15	Autres fruits à pépins (pommes, poires)	15
Autres variétés de pommes et de poires	10	Cerises, pruneaux	10
		Cerises, pruneaux (sol nu)	5
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>Total</b>	<b>170</b>

Les demandes entrées dans la première partie de l'année ont été nombreuses.

Toutefois, la péjoration des finances cantonales - conduisant à une baisse drastique des budgets pour les améliorations de structures dans l'agriculture - a dû mettre fin à la mesure de reconversion pour les fruits et légumes du Valais. La directive ad hoc a été abrogée le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

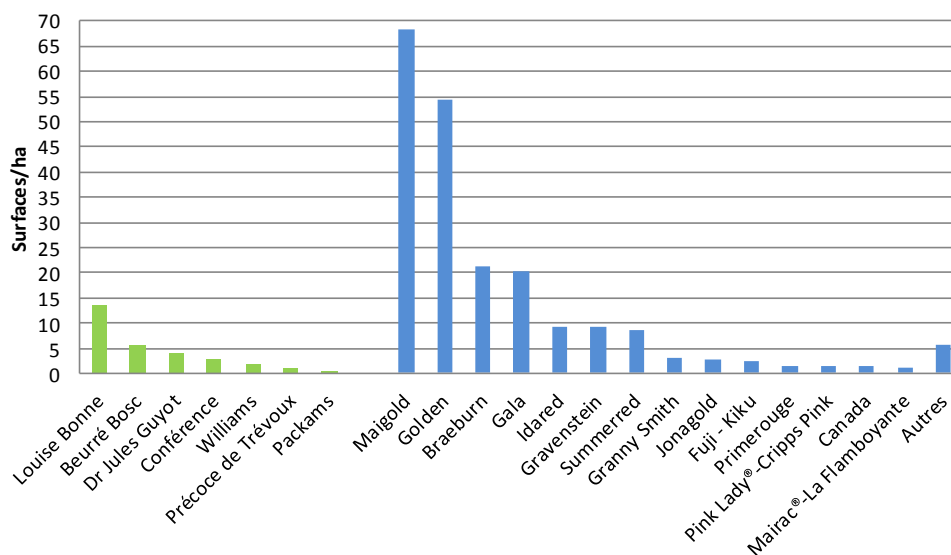
Les producteurs devant faire face à de gros engagements financiers lors du renouvellement de leurs cultures peuvent bénéficier des crédits d'investissement prévus à cet effet par le droit fédéral.

## PROGRAMME DE RECONVERSION 2010-2014 : SITUATION DÉFINITIVE

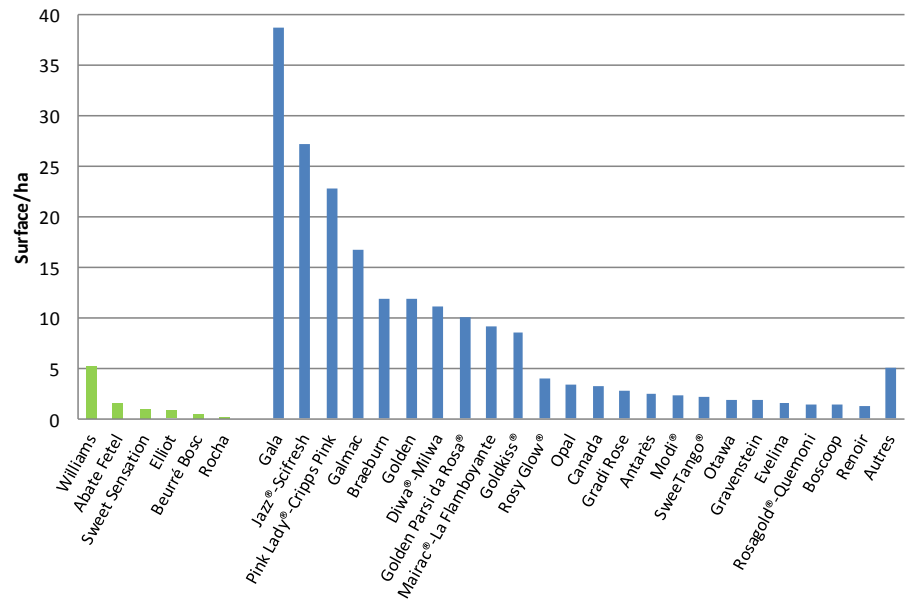
Le programme de reconversion et de modernisation des cultures de fruits et légumes du Valais décidé par le Grand Conseil en février 2009 a été mis en application par la directive d'application du 5 octobre 2009, modifiée le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les dernières plantations ont été réalisées au printemps 2015. A fin décembre 2014, le montant de 10 millions de francs était engagé. Par la suite, certains producteurs ont renoncé ou modifié leurs projets et au final les engagements représentent CHF 9'975'507.25, toutes mesures confondues, soit 354 demandes de reconversion et modernisation des cultures de fruits et légumes et 243 demandes pour l'enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA), soit env. 40 ha.

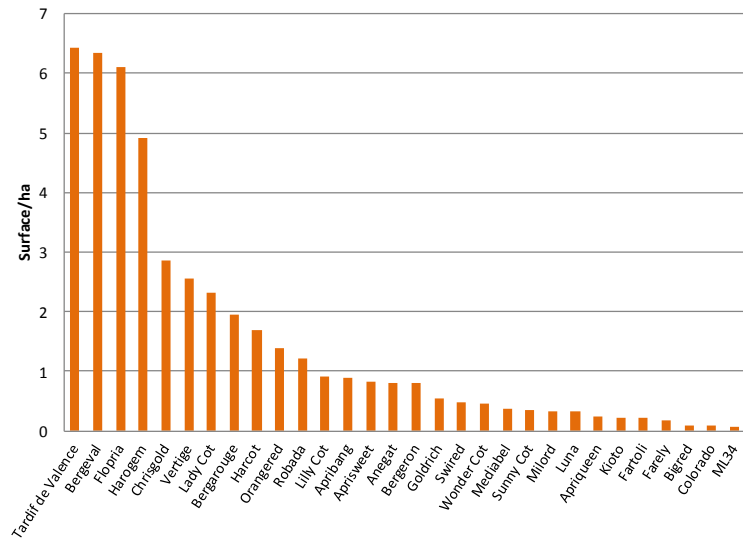
	Arrachage/ha	Plantation/ha		Surgreffage/ha	Total/ha
		Reconversion	Terrain nu		
Pommiers	171.3	142.1	21.6	38.3	202.0
Poiriers	29.0	6.3	2.6		8.9
Abricotiers		46.0			46.0
Cerisiers		2.3	4.9		7.2
Pruniers		1.1	2.9		4.0



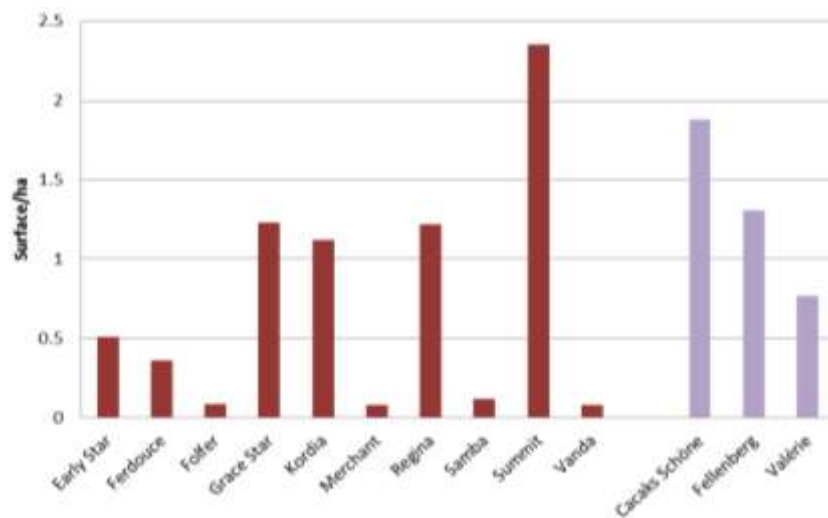
*Les arrachages et variétés à surgreffer de pommes et poires*



### Les plantations et surgreffages de pommes et poires



### Les plantations d'abricots



### Les plantations de cerises et de prunes

Le tableau ci-dessous résume les surfaces de baies et de légumes qui ont bénéficié du programme de reconversion.

	Surfaces/ha				
	Fraises	Framboises	Mûres	Myrtilles	Légumes
Soutien culture sur substrat mis en place avant 2010	3.83	2.06			2.17
Soutien culture en sol, sous tunnel avant 2010		6.07			
Nouvelles cultures sur substrat	6.19	4.59	0.75	0.63	0.52
Cultures sur substrat au sol	2.00				
Cultures de montagne		4.25			
Asperges					16.51

367 arbres isolés ou groupe de buissons ont été plantés dans les différentes cultures.

### **PROGRAMME DE RECONVERSION 2015-2018**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la nouvelle directive est entrée en vigueur, les mesures subventionnées sont les suivantes :

- a. Reconversion des cultures fruitières de pommiers, poiriers, en cultures de pommiers (3.-/m<sup>2</sup>), de poiriers (4.-/m<sup>2</sup>) et de cerisiers (3.-/m<sup>2</sup>), avec des variétés adaptées à la demande du marché
- b. Plantation de nouvelles cultures fruitières de pommiers et de poiriers sur sol non arborisé (2.-/m<sup>2</sup>)
- c. Plantation de nouvelles cultures fruitières de cerisiers et de pruniers sur sol non arborisé (2.-/m<sup>2</sup>)
- d. Surgreffage de cultures fruitières de pommiers et poiriers (1.20/m<sup>2</sup>)
- e. Mise en place de cultures de framboises de montagne (6.-/m<sup>2</sup>)
- f. Plantation d'arbres fruitiers haute-tige et mi-tige isolés
- g. Plantation d'arbres sauvages indigènes dans la plaine

31 dossiers ont bénéficié d'une décision d'octroi pour un montant de CHF 527'182.80.

	Arrachage/ha	Plantation/ha		Surgreffage/ha
		Reconversion	Terrain nu	
Pommiers	7.5	4.15	8.81	3.64
Poiriers	2.5	0.99	0.86	
Cerisiers		0.91	0.67	
Pruniers			0.24	
Framboises de montagne			0.27	
Arbres isolés			59 arbres	

- Les variétés de pommes à planter ou à surgreffer sont dans l'ordre d'importance, différents clones de Gala (12.5 ha), Golden parsi da Rosa® (1.5 ha), SweeTango (1.3 ha) et 1.3 ha d'autres variétés
- Les plantations de poires sont prévues avec les variétés Beurré Bosc, Céline
- Les plantations de cerises sont prévues avec les variétés Kordia et Grace Star
- Les plantations de prunes sont prévues avec les variétés Président et Richard Early

Jacques Rossier

Sion, janvier 2016